

été autorisé moins d'un an après le licenciement. Ce traitement, s'il est interrompu, est accordé jusqu'à son achèvement; mais les allocations pour traitement ne peuvent être accordées que pour une période égale à la période de service si celle-ci est moins d'un an ou pour douze mois dans le cas contraire, mais en aucun cas pour plus de dix-huit mois après la date de licenciement.

Une modification importante aux allocations de traitement depuis le début de la guerre permet au Ministère de continuer à verser la solde et l'allocation de grade aux anciens soldats incapables de travailler et ayant besoin de traitement suivi. Le maximum a été fixé au rang d'enseigne de vaisseau pour la marine, de lieutenant pour l'armée et d'officier d'aviation pour l'aviation (équipe de terre).

Les facilités de traitement sont accessibles à certains groupes de la population civile admis à la pension pour incapacité physique résultant de la guerre.

Comme le Ministère de la Défense Nationale ne disposait à peu près pas de facilités hospitalières au commencement de la guerre, et afin aussi d'éviter le dédoublement de tels services, des dispositions ont été prises pour le traitement, tel que requis par le Ministère de la Défense Nationale, des soldats au service.

8.—Membres et anciens membres des forces armées en traitement dans les hôpitaux départementaux et hôpitaux sous contrat, le 31 octobre 1943

Guerre et genre d'hôpital	Nomb.	Analyse par services pour la guerre actuelle	Nomb.	Nomb.
La guerre actuelle—		La guerre actuelle—		
Hôpitaux départementaux.....	2,377	Armée (hommes).....	2,951	
Hôpitaux sous contrat.....	2,167	Corps auxiliaire féminin.....	204	3,155
Total.....	4,544			
		Marine (hommes).....	374	
La guerre de 1914-18—		Corps féminin de la marine royale canadienne.....	9	383
Hôpitaux départementaux.....	1,487	Aviation (hommes).....	356	
Hôpitaux sous contrat.....	541	Corps féminin de l'aviation royale canadienne.....	106	462
Total.....	2,028			481
		Plan d'entraînement aérien.....		63
Grand total.....	6,572	Total.....		4,544
		Admissions et sorties, du 1er avril au 30 septembre 1943—		
		Admissions.....		32,997
		Sorties.....		32,741

9.—Pensionnés et non-pensionnés en traitement le 31 octobre 1943

Guerre	Pensionnés	Non-pensionnés	Total
La guerre de 1914-18.....	1,553	475	2,028
La guerre actuelle.....	488	4,056	4,544
Totaux.....	2,041	4,531	6,572

En septembre 1943, un relevé a été fait en vue d'étendre les facilités de traitement et en conséquence, en décembre 1943, les dispositions étaient en partie prises pour l'aménagement de 31 hôpitaux supplémentaires situés de façon à réduire au minimum la longueur du voyage de l'ancien combattant.